

RESEAU FEMMES AFRICAINES  
POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE



**Déclaration du Réseau Femmes Africaines pour le  
Développement Durable (REFADD) sur la REDD+ et les  
Changements Climatiques, CoP 21 à Paris**

Nous, membres du **Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD)**, Réseau de la Conférence des Ecosystèmes Forestiers Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) regroupant les Organisations de la Société civile œuvrant pour la promotion du genre et la participation des femmes dans la protection de l'environnement et des forêts au sein des 10 pays membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC);

**Préoccupés** par les conséquences des dérèglements climatiques qui constituent un obstacle majeur au bien être des populations, à l'instabilité des écosystèmes et aux insuffisances de développement durable des pays;

**Considérant** que les effets néfastes des changements climatiques affectent particulièrement les populations les plus vulnérables dont les femmes et les jeunes suite aux inégalités historiques entre les deux sexes surtout dans les pays les moins avancés;

**Considérant** le rôle fondamental que jouent les femmes dans la conservation des forêts ;

**Rappelant** le rôle important des forêts du Bassin du Congo dans la réduction des émissions des GES, la stabilisation du climat mondial, le développement des pays et la sécurisation des moyens d'existence des populations locales et autochtones;

**Considérant** que la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) adoptée en juin 1992, a établi un cadre favorable pour établir des mécanismes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques;

**Convaincus que** la volonté et le consensus des pays dans les négociations de Paris en 2015 est la seule voie d'aboutir à un Accord Universel et ambitieux apportant des solutions aux défis des changements climatiques sur toute la planète et surtout le maintien du réchauffement climatique mondial en deçà de 2°C.

**Reconnaissant** la volonté de la communauté internationale de tenir compte de la situation particulière des pays en développement et des pays forestiers à travers la mise en place d'un mécanisme visant la compensation des efforts de conservation des forêts et la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+);

**S'appuyant** sur la position des pays de la COMIFAC à la COP21 sur le Climat et sur les engagements de la Commission à travers son Plan de Convergence pour la gestion durable des forêts et particulièrement la mise en œuvre de la REDD+;

**S'appuyant** sur la Stratégie sous-régionale genre et REDD+/Adaptation au changement climatique développé par le REFADD dans le cadre de l'accompagnement de nos Etats à travers l'engagement des acteurs de la CEFDHAC dans processus REDD+ et la lutte contre les changements climatiques;

**Remercions cette opportunité et tenons** à exprimer nos préoccupations par rapport au processus REDD+ et changements climatiques face aux enjeux de la CoP21 climat à Paris du 30 Novembre au 11 Décembre 2015 dont la teneur suit :

## **1. Prendre effectivement en compte les aspects genre dans l'Accord de Paris**

Un accord sensible au genre dans toute son intégralité permettra aux femmes tributaires de leur environnement et aux hommes de participer au même titre et de bénéficier équitablement des retombées vu que les inégalités entre les sexes renforcent la vulnérabilité des populations face aux changements climatiques. D'une manière particulière, la prise en compte du genre dans le mécanisme REDD+ permettra aux hommes et aux femmes de garantir l'accès durable aux avantages et de promouvoir les sauvegardes socio- environnementales.

## **2. Considérer les synergies entre l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que les pertes et dommages**

L'atténuation et l'adaptation étant intimement liées, elles doivent aller de pair afin de s'assurer d'une lutte efficace contre les changements climatiques en tenant compte des pertes et dommages subis par les pays du Bassin du Congo.

## **3. Mettre en place un mécanisme transparent, inclusif et accessible de financement de la REDD+**

Des financements pour le mécanisme REDD+ devraient être mis en place avec des critères d'éligibilité inclusifs et des procédures simples en vue de faciliter l'accès aux pays du Bassin du Congo et aux organisations de la Société Civile plus spécifiquement le REFADD.

Par ailleurs, les processus nationaux REDD+ dans les pays du Bassin du Congo devraient reconnaître, protéger et respecter les droits et les intérêts des communautés locales et autochtones particulièrement les femmes, dans la gestion des forêts. Les acteurs nationaux et locaux de la société civile devraient être impliqués dans les processus REDD+ et le respect du principe de consentement libre, informé et préalable des communautés locales et autochtones avant la planification et la mise en œuvre devrait être garanti conformément aux instruments internationaux.

#### **4. Favoriser et faciliter les actions prioritaires genre et REDD+/adaptation en faveur des femmes dans la zone COMIFAC à travers :**

- L'engagement des réformes au niveau des politiques et législations sectorielles concernées pour l'intégration de la dimension genre;
- L'adoption des mécanismes appropriés de partage équitable des bénéfices et des mesures de sauvegarde environnementales et sociales pour la conduite des projets ;
- Le renforcement des capacités en matière de genre, REDD+ et adaptation;
- Le soutien et accompagnement des initiatives REDD+ et adaptation impliquant les femmes à la base;
- Le partage des expériences et diffusion des acquis sur les bonnes pratiques ;
- La communication et plaidoyer
- Le renforcement du partenariat et réseautage

Fait à Paris, le 4 Décembre 2015

#### **Pour de plus amples informations contacter:**

- Madame Monique Yigbedek, Coordonnatrice Régionale,  
Tel: +237662056005, Email: [moniqueyigbedek@yahoo.fr](mailto:moniqueyigbedek@yahoo.fr)
- Madame Dancilla Mukakamari, Coordonnatrice Régionale Adjointe,  
Tel: + 250 788521732, Email: [mukakamari@yahoo.fr](mailto:mukakamari@yahoo.fr)
- Madame Philomene Anicette Bia, Conseillère,  
Tel: +236 75037726l Email: [bata\\_gbako@yahoo.fr](mailto:bata_gbako@yahoo.fr)
- Madame Eloisa Sales, Commissaire,  
Tel: +240 222271241, Email: [seloisa429@yahoo.com](mailto:seloisa429@yahoo.com)